



LES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

Pourquoi est-il urgent de s'en préoccuper ?

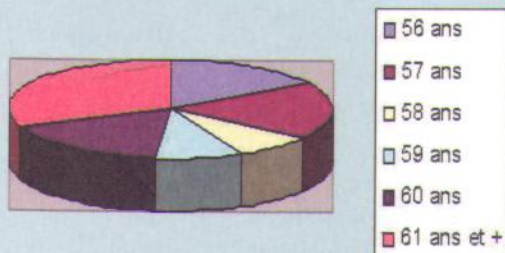
LA SITUATION

- L'espérance de vie augmente, il est donc indispensable de prévoir des solutions pour les personnes handicapées vieillissantes.
- Aujourd'hui, 141 usagers de l'Adapei de la Drôme, dont 56 en ESAT, ont plus de 55 ans.
- Situations incohérentes : autonomie contrainte à la retraite. Sortie d'ESAT implique sortie du Foyer d'Hébergement !
- Foyer de Vie non médicalisé, donc non adapté.
- Unanimité de tous les acteurs pour confirmer le besoin de prendre maintenant ce problème « à bras Le corps », sinon situation catastrophique à très court terme.
- Besoin réel qui ne peut se voir opposer l'absence de moyens.

IDÉES FORTES

- La personne handicapée vieillissante reste une personne handicapée et a Besoin d'une prise en charge spécifique.
- Le droit commun de la personne âgée ne suffit souvent pas.
- Droit de vieillir où l'on a vécu. Eviter le changement contraint.
- Droit au maintien à domicile (domicile = logement personnel ou foyer).
- Utilisation des dispositifs de droit commun avec adaptation des moyens. EHPAD, Foyer-Logement et maintien au domicile personnel sont de bonnes solutions mais qui ne concernent un petit nombre de personnes.

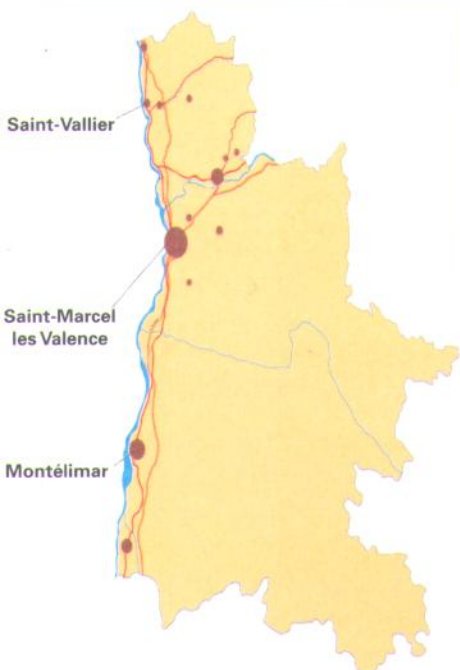
Répartition par âge



- Création de petites structures ou de services adaptés spécifiques.
- Besoin d'innovation sur les équilibres financiers.
- Ne pas transformer des places existantes en places pour Personnes Handicapées Vieillissantes (ne pas reproduire l'amendement Creton).

Les solutions actuelles

- Les Foyers d'Accueil Médicalisés : création de 12 places en 2012.
- Les Foyers de Vie avec projet spécifique : création de 36 places en 2012.
- Le maintien en Foyers de Vie non adaptés et en Foyers-Appartements.
- Le maintien en autonomie et en accueil familial.
- Les EHPAD avec ou sans projet spécifique.
- Les résidences collectives type Foyer-Logements ou logements regroupés.
- L'autonomie avec SAVS.
- Le temps partiel (SATP).



Proposition de solutions par l'Adape

- Trois projets à Saint-Marcel-Hès-Valence, Saint-Vallier et Montélimar
- Foyer d'Accueil Médicalisé : partenariat avec les foyers existants et projets Centre et Sud-Drôme.
- EHPAD avec projets spécifiques distincts.
- Autonomie : partenariat avec le réseau gérontologique, sur Foyers-Appartement renforcé, SAVS renforcé, SAMSA
- Développement du temps partiel accompagné pour les travailleurs d'ESAT avant 60 ans.
- Développement de l'accueil de jour dans les FH/ FA.

Nos conclusions

- Urgence du chantier.
- Besoin impératif pour l'ARS et le Conseil Général de se mobiliser et de nous accompagner sur ce dossier.
- L'action politique et associative doit précéder la proposition de solutions techniques. Le projet ne peut naître que d'une décision politique (loi HPST).
- La qualité de vie se conçoit dès la naissance jusqu'à la fin de vie.

Projet Surel

Situé à Saint-Marcel-lès-Valence

- Création d'une petite unité de vie de 6 places, entre le foyer d'hébergement et le foyer de vie.
- Dans le foyer Surel, petite construction nouvelle, style villa.
- Financement calculé en mutualisant au maximum avec le foyer existant et les moyens dégagés dans le cadre du CPOM.



Projet Foyer Octave Delhaye

Situé à Montélimar



- Création dans le foyer, d'une petite unité de vie de 6 places.
- Intégration en ville de quelques personnes du foyer- appartements. Transfert dans ces places libérées de quelques résidents du foyer.
- Utilisation des places ainsi libérées pour les personnes vieillissantes.

- Financement en mutualisant au maximum avec le Foyer O. Delhaye et les moyens dégagés dans le CPOM.

Projet Les Muriers

Situé à Saint-Vallier

- Construction sur l'ex-boulodrome d'une unité de 6 appartements.
- Organisation de type famille gouvernante ou MARPA.
- Partenariat avec le foyer Les Muriers mitoyen.
- Appel au bénévolat.
- Financement par le recours aux dispositifs de droit commun (Prestations retraités, APL, PCH).



Cette solution nécessite de sortir des pratiques courantes, d'innover, de décroisonner et de remettre en question les schémas d'organisation et financiers habituels.

Glossaire

- PHV :
Personnes Handicapées
Vieillissantes
- EHPAD :
Etablissement d'Hébergement
Personnes Agées Dépendantes
- FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
- ESAT : Etablissement et Service
d'Aide par le Travail
- SAVS :
Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale
- SATP :
Service d'Activités à Temps Partiel
- SAMSAH :
Service d'Accompagnement
Médico-Social Adultes Handicapés
- FH : Foyer d'Hébergement
- FA : Foyer-Appartement
- HPST :
Hôpital Patients Santé et Territoires
- CPOM : Contrat Pluriannuel
d'Objectifs et de Moyens
- MARPA : Maison d'Accueil Rural
de Personnes Agées
- APL :
Aide Personnalisée au Logement
- PCH :
Prestation de Compensation
du Handicap



Adapei
de la Drôme

27, rue Henri Barbusse
BP 81
26 903 Valence Cedex 9

Tél. 04.75.82.13.82
www.adapei-drome.org